



# **152<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP)**

**Thème : « Cultiver l'espoir, consolider la paix et  
assurer la justice pour les générations futures »**

---

**Communication du Débat général de Son Excellence  
Madame Kandia KAMISSOKO CAMARA  
Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire**

---

**Mercredi 15 avril 2026**

**Istanbul**

**Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les  
Présidents ;  
Distingués Participants ;**

Je prends la parole en mon nom propre et au nom de Monsieur Jérôme Patrick ACHI, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

Avant l'instauration du Sénat en 2016, l'Assemblée nationale a joué un rôle déterminant dans la résolution des crises que notre pays a connues.

En effet, le Parlement ivoirien s'est affirmé comme un pilier de stabilité institutionnelle, en contribuant à l'adoption de lois d'amnistie, à la

réforme du cadre électoral, ainsi qu'à la mise en place de mécanismes d'indemnisation des victimes.

Avec la création du Sénat en 2016, le Parlement ivoirien renforce cette dynamique en assurant une meilleure représentation des collectivités territoriales et de la diaspora ivoirienne.

**Chers Collègues ;**

**Distingués Participants ;**

Le thème de ce débat général ne saurait être appréhendé comme une simple invitation à la réflexion.

Bien plus, il s'agit d'une obligation d'action immédiate et résolue.

En Côte d'Ivoire, notre histoire récente nous a enseigné que l'espoir et la paix ne se décrètent pas, et que la justice ne se diffère pas.

D'abord, **cultiver l'espoir** : c'est rétablir durablement le lien de confiance entre l'État et le citoyen à travers la lisibilité, l'efficacité et la proximité de l'action publique.

Et c'est dans cet esprit que le Sénat de la République de Côte d'Ivoire a initié, en 2024, **un Forum national de la diaspora**, conçu comme un instrument stratégique de mobilisation des compétences et des ressources de nos compatriotes établis à l'étranger en faveur du développement

économique et social de notre pays.

Dans le prolongement de cette dynamique, nous avons organisé, en mars 2026, un **Symposium international sur les collectivités territoriales**, consacré à l'accélération du processus de décentralisation.

Ensuite, **consolider la paix** : c'est refuser les facilités du discours pour affronter, avec lucidité et détermination, les causes profondes de nos fragilités : les inégalités persistantes, les mécanismes d'exclusion et les perceptions d'injustice.

À cet égard, le Parlement ivoirien exerce pleinement sa mission de contrôle de l'action gouvernementale et d'évaluation des politiques publiques, afin de garantir leur adéquation permanente avec les attentes légitimes des populations.

Par ailleurs, au niveau de la diplomatie parlementaire et dans une approche multilatérale, sur notre initiative, **l'Association des Sénats d'Afrique** a été créée en 2024, afin de fédérer les actions des chambres hautes du continent autour des impératifs de paix, de stabilité, de gouvernance démocratique et de développement durable.

Enfin, **assurer la justice pour les générations futures** : c'est refuser toute posture d'attentisme et faire le choix de l'anticipation, de la responsabilité et de la lucidité.

Sur le plan économique, cela signifie investir résolument dans l'éducation, levier fondamental de transformation structurelle, afin de garantir aux jeunes générations un avenir plus instruit, plus compétitif et plus productif.

Sur le plan environnemental, cela implique l'intégration systématique des enjeux climatiques dans les politiques publiques territoriales.

Sur le plan technologique, notamment en matière d'intelligence artificielle, l'innovation doit être encadrée, régulée et orientée au service du progrès humain.

## **Mesdames et Messieurs,**

Je souhaiterais soumettre à notre réflexion commune trois orientations majeures :

**Premièrement,** il convient d'instituer, au sein de chacun de nos Parlements, des mécanismes pérennes de suivi et d'évaluation des recommandations issues des fora et conférences, afin d'assurer leur traduction en politiques publiques effectives.

**Deuxièmement**, il importe de développer des cadres de coopération interparlementaire ciblés sur le financement du développement local, notamment à travers des instruments innovants et des partenariats public-privé.

**Troisièmement**, nous devrions engager l'élaboration d'une charte parlementaire pour une intelligence artificielle éthique, inclusive et adaptée aux réalités de nos sociétés.

**Mesdames et Messieurs,**

Le Parlement ivoirien est résolument engagé dans cette voie et se tient prêt à avancer à vos

côtés dans un esprit de solidarité et d'action.

Je vous remercie.

**S.E. Mme Kandia KAMISSOKO CAMARA**  
**Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire**